

N/REF : 10/07/2026 9H01 C:262695 I:35776

SYNEAC

V/Email reçu le Vendredi 10/07/2026 à 9H01

**25 AVENUE DE CONSTANTINE
CS 72508
38035 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 0013

IMMEUBLE : MOYRAND 1 & 2 -13
10 a 28 RUE ELIE CARTAN
2 a 8 R.DUPLEIX-11/13 R.CONDE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 28 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 DUPLEIX GRENOBLE
M JELLOULI 06 46 58 68 88
LA CAVE N°129 EST OCCUPÉE PAR L'ASSOCIATION FRANCE HORIZON , JOIGNABLE
AU 04-76-24-75-75 / 06-84-20-98-49

MOTIF : INTERVENIR POUR
CURAGE ET PASSAGE CAMERA DE 4 COLONNES R+3

PIED DE CHUTE DANS 2 CAVES PRIVATIVES

CÔTÉ MR JELOULI - ACCES CAVE 134
1 CUISINE, SALLE DE BAIN ET 1 WC

CURAGE DE L'AUTRE CÔTÉ - ACCES CAVE 129
CURAGE DEPUIS LE BAS DU TOIT PENTU

Donneur d'ordre : Mme M. TALBA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 16/07/2026 A 08H15:
CURAGE DE 4 COLONNES
2 CUISINE/SALLE DE BAIN ET 2 TOILETTES
POSE DE 4 TRAPPES DIABLOTINS
CURAGE DES HORIZONTALES JUSQU'AU COLLECTEUR EXTERIEUR IMPOSSIBLE DE
PASSER LA CAMÉRA PAR LE BAS
REPLI CHANTIER

LE 20/07/2026 A 16H15:
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
TOUS LES REGARDS ONT ÉTÉ FERMÉS
LE COUVERCLE DU REGARD NE CORRESPOND PAS A CELUI-CI - NE SE FERME PAS

CORRECTEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 25/07/26 A 00H01 KARIM.KADRI@ACTIS.FR
AH COMPTE RENDU EN CC LE 25/07/26 A 00H01 MANUELLA.TALBA@SYNEAC.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
7,00	H.Camion Mixte 200L/200B	1 Opér.le 16/07	2	174,79	1223,53
TOTAL H.T.					1223,53
T.V.A. a 10,00%					122,35
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1345,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN